



Mise en demeure par un mandataire engagé par sfr

Par **nass**, le **29/06/2012** à **12:54**

Bonjour,

Suite à la résiliation de ma ligne adsl au mois de décembre 2011, mon fournisseur d'accès internet et téléphonie fixe (SFR) me réclame une somme de 350 € pour la non-restitution du matériel (box+modem tv) que j'ai jeté apres avoir eu confirmation de la résiliation de ma ligne par un conseillé SFR, par telephone, suite à la reception du courrier avec AR.

Aujourd'hui, le mandataire me menace de me mettre au tribunal parce que je n'ai toujours pas réglé cette somme que je trouve complètement disproportionné.

Suis-je dans l'obligation de m'aquitter de cette dernière ou alors y'a t'il une autre alternative ?

Merci pour vos réponses,